

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'état du parc pour malvoyants.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

En juin 2012, le « Parc des malvoyants », aussi appelé « Jardin des sens », était inauguré par la Commune. Ce terrain en intérieur d'îlot fut converti en espace vert à la suite d'un aménagement bien spécifique. Ce parc a été pensé sur base de l'expertise d'associations comme « La Ligue Braille ».

Le parcours est encadré par des dalles podotactiles et des rebords marqués aisément repérables. La conception du jardin a été axée sur les sens de l'odorat avec des plantes odoriférantes comme le thym ou le basilic, de l'ouïe avec des jeux d'eau et du toucher.

Cette initiative fait partie de celles qui ont permis à la Commune de décrocher en 2012 le label « Handicity ». L'année dernière j'avais regretté l'état général du parc et son manque d'entretien. Il me fut répondu : « *Étonné, car le parc était très bien entretenu, propre et la végétation très bien entretenue. Sans doute que votre visite tombait mal, et nous en sommes navré. En revanche, je suis assez d'accord sur le fait qu'il doit être remis en état pour accueillir la saison estivale et le déconfinement tant espéré. Les plaquettes doivent être changées, et les fontaines rallumées dès que la « Covid » nous le permettra* ». J'avais par la suite constaté qu'on dégagait potentiellement un budget pour la remise en ordre de ce parc. Une visite récente m'amène à déchanter. Les problèmes pointés il y a un an sont toujours les mêmes et aucune promesse n'est à ce jour rencontrée.

L'endroit est médiocrement entretenu, la serre est triste et sale, les fontaines ne fonctionnent pas et les bassins sont remplis d'une eau verte où flottent des déchets... quant à sa vocation d'accueillir les personnes malvoyantes, elle est à l'heure actuelle hors de propos. Comme la crise « COVID » n'entre plus en considération, peut-on me dire ce qui bloque toujours un entretien acceptable et régulier de cet espace vert ? Quand peut-on espérer une remise à niveau plus profonde ? Enfin, la presse a fait écho que seuls 37% des espaces verts bruxellois étaient accessibles aux PMR. Pour ce qui concerne notre Commune, peut-on connaître l'état de la situation ? Des aménagements en vue d'améliorer cette accessibilité sont-ils planifiés ? Concrètement comment ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin NEUZY, donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY, geeft lezing van het volgende antwoord:

Il est bien dommage que vous ne soyez pas allés visiter le parc l'été passé, car tout a été effectué, les fontaines rallumées, les eaux nettoyés, les plantes replantées, etc. A nouveau, je ne sais pas de quand date votre dernière visite qui vous amène à nous interpeller à nouveau. Voici ce que je peux vous dire.

L'entretien se fait au même rythme que tous les autres parcs d'Anderlecht, c'est-à-dire une fois toute les trois semaines (sauf en hiver). Durant la semaine du 4 avril, diverses plantations manquantes ont été plantées, le basilic arrivera après les Saints de Glaces.

Les chemins, bancs et poubelles ont été nettoyés par notre machine de nettoyage vapeur haute pression. En revanche, en effet, les fontaines doivent encore être rallumées, et les eaux nettoyées. Comme je l'ai dit précédemment, cela est fait au fur et à mesure, c'est donc prévu.

Nous sommes actuellement dans une phase de changement de concierge, et c'est effectivement lui qui est chargé du nettoyage de la serre. Cette tâche est donc temporairement donnée à d'autres agents. Enfin, les aspects didactiques du jardin des sens seront effectivement rénovés grâce au subside obtenu en collaboration avec le service « Politique du handicap ».

Concernant l'accessibilité de nos parcs aux PMR, le Collège n'est pas en mesure de confirmer ce pourcentage concernant les parcs anderlechtois, mais nous confirmons notre volonté de rendre nos parcs accessibles aussi bien aux PMR qu'aux autres personnes, comme les parents avec une poussette. Tous les nouveaux projets ou les rénovations incluent donc cet aspect.

G. VAN GOIDSENHOVEN répond que sa visite date de la semaine dernière pendant laquelle il a pris des photos, au cas où on douterait de ses observations. Il souhaite aussi que l'entrée de ce parc ne soit pas considérée comme un parking. Partant d'un espace public, autant que l'entrée du parc ne soit pas une zone de stationnement.